

Amnesty International

DOCUMENT PUBLIQUE

À l'attention exclusive des membres d'Amnesty International

Principaux événements survenus depuis la rédaction du Rapport Annuel 2000 d'Amnesty International

index AI : POL 10/005/00

!

ÉFAI

!

AFRIQUE

Principaux événements survenus entre janvier et mai 2000

ANGOLA / NAMIBIE

L'extension de la guerre civile angolaise à la Namibie a entraîné une nette recrudescence des atteintes aux droits humains dans les zones frontalières. Les forces angolaises et namibiennes ont commis des violations généralisées des droits humains près de la frontière après que le gouvernement namibien eut décidé d'autoriser les premières à combattre, à partir du territoire namibien, le groupe d'opposition armé angolais *União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola). Selon les comptes rendus et les récits que des témoins oculaires ont faits aux chercheurs d'Amnesty International, les *Forças Armadas Angolanas* (FAA, Forces armées angolaises) ont procédé à des exécutions extrajudiciaires en Angola. Les forces de sécurité namibiennes, notamment la *Special Field Force* (SFF, Force d'intervention spéciale), se sont elles aussi rendues coupables de violations des droits humains à l'encontre de la population. Des détenus ont, semble-t-il, été roués de coups et torturés, et les membres de la SFF frappent souvent les civils arrêtés pour des contrôles d'identité.

BURUNDI

Dans le cadre du conflit armé, de nouvelles atteintes aux droits humains ont été commises à la fois par les forces gouvernementales et leurs opposants armés. Les combats se sont intensifiés dans le sud du pays, provoquant de nouveaux déplacements de population. Au moins quatre personnes auraient été battues à mort par des soldats et des gendarmes lors d'une opération de ratissage menée le 7 mai dans le camp de regroupement de Kavumu ; une autre personne a « disparu » après avoir été conduite à un poste militaire des environs. Les habitants du camp avaient tenté d'empêcher des soldats de voler leurs affaires. Plusieurs personnes interpellées au cours de cette même opération auraient été maltraitées dans un poste de gendarmerie à Bujumbura.

CAMEROUN

En février, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, qui a visité le Cameroun en mai 1999, a rendu public un rapport confirmant le caractère systématique et généralisé de la torture et des mauvais traitements dans les cellules de police et de gendarmerie. Ce document présentait une longue liste de cas individuels d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Dans nombre des lieux visités, le rapporteur spécial a rencontré des détenus présentant des blessures qui ne pouvaient que résulter d'actes de torture récents. Le rapport allait dans le même sens que de nombreuses recommandations émises par Amnesty International en vue de mettre un terme à la torture.

L'Organisation a exhorté le gouvernement camerounais à réagir immédiatement en adoptant des mesures décisives pour faire cesser ces pratiques.

CORNE DE L'AFRIQUE

Le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée a repris en mai lorsque les négociations de paix ont été suspendues. L'attaque de l'Éthiopie contre les forces de l'Érythrée, qui ont été repoussées derrière la frontière, s'est soldée par de nombreuses victimes, un déplacement massif de population et la fuite de civils érythréens. De nouvelles atteintes aux droits humains se sont produites dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique ; elles sont liées aux conflits armés en Éthiopie – pays frappé une nouvelle fois par une grave famine – et à la guerre civile au Soudan. Une nouvelle conférence visant à ramener la paix en Somalie s'est ouverte à Djibouti. Un accord de réconciliation a été signé en février entre le gouvernement djiboutien et l'opposition armée, qui a abouti à la libération de détenus politiques et de prisonniers de guerre ainsi qu'à une promesse de réforme démocratique. Lors des élections organisées en mai en Éthiopie, les partis d'opposition ont gagné quelques sièges.

Au Soudan, le conflit s'est intensifié dans les zones pétrolifères de la région du Haut-Nil occidental et l'on a signalé des atteintes massives aux droits humains de la population civile. Riek Machar, l'un des principaux protagonistes de l'accord de paix de Khartoum signé en 1997 et ministre des États du Sud, a démissionné de son poste en janvier et il est retourné dans le Sud pour combattre les forces gouvernementales. L'état d'urgence décrété en décembre 1999 a été prolongé et le Conseil national a été dissous.

LIBÉRIA

En mars, le gouvernement du Libéria a fermé la station indépendante Star Radio ainsi que Radio Veritas, qui est financée par l'Église catholique. Toutes deux jouent un rôle majeur dans la dénonciation des violations des droits humains commises dans le pays. Cette mesure prise contre les médias a donné le coup d'envoi à une nouvelle répression visant les défenseurs des droits humains.

NIGÉRIA

En mars a eu lieu la première amputation à titre de châtement judiciaire au Nigéria après l'extension, en janvier, de la compétence des tribunaux islamiques et l'introduction de peines plus sévères dans l'État de Zamfara (nord du pays). En avril, environ sept personnes auraient été tuées par la police et des habitations auraient été incendiées lorsque la police est intervenue dans un village en pays ogoni ; plusieurs policiers ont été blessés au cours de l'opération. Ledum Mitee, dirigeant du *Movement for the Survival of the Ogoni People* (MOSOP, Mouvement pour la survie du peuple ogoni), qui avait été acquitté à l'issue du procès ayant abouti à l'exécution de Ken Saro-Wiwa et de huit autres Ogoni en 1995, a été détenu pour une courte durée avec une quinzaine d'autres personnes puis libéré dans l'attente de son procès ; les charges retenues vont de la tentative de meurtre à l'incendie volontaire. Aucune enquête indépendante n'a été menée sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires et de mauvais traitements imputés aux forces de sécurité dans le cadre d'un certain nombre d'affaires en 1999 et 2000.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Toutes les parties au conflit en RDC ont continué à massacrer des civils. La plupart des tueries dont il a été fait état ont été attribuées à des groupes armés et aux forces gouvernementales du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda dans la région orientale de la RDC. Plusieurs dizaines de civils ont été tués lors de combats opposant les troupes rwandaises et ougandaises à Kisangani, aux mois de mai et juin. Dans les centres de détention, la torture et les mauvais traitements étaient monnaie courante. Parmi les personnes torturées par les forces gouvernementales congolaises figurait le journaliste Freddy Loseke qui, en mai, a été condamné à trois années d'emprisonnement par un tribunal militaire. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. Les forces congolaises et les forces gouvernementales étrangères opposées au président Kabila se sont rendues coupables d'actes de torture systématiques et généralisés. Amnesty International a continué à recevoir des informations selon lesquelles des détenus avaient « disparu » alors qu'ils se trouvaient entre les mains des forces gouvernementales de la RDC ou de leurs opposants armés. Certains des « disparus » ont été arrêtés par des troupes rwandaises dans l'est de la RDC, puis auraient été transférés au Rwanda. La peine capitale a été appliquée : une vingtaine de personnes, dont un enfant soldat de quatorze ans, ont été exécutées en janvier par le gouvernement de la RDC. Le Rassemblement congolais pour la démocratie de Goma, un groupe armé d'opposition, a également fait exécuter des personnes, dont un enfant soldat âgé de quinze ans, qui avaient été reconnues coupables de crimes graves par son Conseil de guerre.

RWANDA

La tension politique s'est accrue après que plusieurs hauts responsables politiques eurent démissionné ou été contraints de quitter leurs fonctions. Parmi eux se trouvaient Célestin Rwigema et Pasteur Bizimungu, qui ont démissionné respectivement des postes de Premier ministre en février et de président en mars. Pasteur Bizimungu a été remplacé en avril par Paul Kagamé, ancien vice-président et longtemps considéré comme le véritable dépositaire de l'autorité politique au Rwanda. En janvier, Joseph Sebarenzi Kabuye a été contraint de quitter ses fonctions de président de l'Assemblée nationale et a quitté le pays par crainte pour sa sécurité.

En février, cinq Rwandais qui s'étaient réfugiés au Burundi et en Tanzanie ont été renvoyés de force au Rwanda, apparemment à la demande des autorités de ce pays. Il semble que ces dernières soupçonnaient certains d'entre eux, si ce n'est tous, d'avoir aidé Joseph Kabuye à prendre la fuite. Amnesty International a fait part de sa préoccupation face à la violation, par les autorités burundaises et tanzaniennes, des normes internationales régissant la protection des réfugiés. L'Organisation a également appelé les autorités rwandaises à veiller à la sécurité des cinq hommes, qui sont toujours détenus par l'armée.

En avril, Amnesty International a publié un rapport sur la justice au Rwanda (index AI : AFR 47/010/00), qui présente en détail les préoccupations de l'Organisation au sujet de différentes questions liées à la justice et à la détention, notamment les détentions prolongées sans procès, les conditions de détention inhumaines, la torture et les autres formes de mauvais traitements, les arrestations arbitraires et les détentions illégales. Environ 125 000 personnes, dont la majorité sont accusées d'actes de génocide, sont incarcérées dans les prisons et les autres centres de détention au Rwanda.

SIERRA LEONE

Les homicides, les viols et les enlèvements de civils par les forces rebelles du *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) se sont poursuivis en 2000, en particulier dans le district de Port-Loko situé dans la province du Nord. La situation politique et en matière de sécurité s'est encore détériorée début mai en Sierra Leone, lorsque les rebelles ont capturé 500 soldats appartenant à la force de maintien de la paix de l'ONU et ont progressé en direction de Freetown. Les hostilités ont repris entre les forces rebelles et les forces alliées au gouvernement. Le retour de l'insécurité s'est traduit par de nouvelles violences contre des civils : des informations provenant des environs de Masiaka et du district de Port-Loko ont fait état d'homicides, de viols, de mutilations et d'enlèvements. Les viols restaient systématiques dans les zones contrôlées par les rebelles, notamment dans la ville de Makeni. Plusieurs milliers de personnes ayant fui de chez elles pour échapper aux violences, le nombre déjà très élevé de personnes déplacées a connu une augmentation sensible.

Amnesty International a appelé la communauté internationale à faire en sorte que la protection des droits humains soit au centre des efforts déployés pour résoudre la crise actuelle. Dans un courrier du 18 mai, l'Organisation a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à confier à la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL) un mandat plus clair lui fixant pour objectif la défense des droits fondamentaux de tous les civils en toutes circonstances. Amnesty International a également demandé une nouvelle fois au Conseil de sécurité de prendre les mesures décisives qui s'imposent pour mettre fin à l'impunité et l'a prié instamment de faire respecter l'embargo actuel sur les transferts d'armes aux forces rebelles sierra-léonaises afin d'empêcher que celles-ci ne puissent bénéficier d'une assistance militaire. Enfin, Amnesty International a demandé au Comité des sanctions du Conseil de sécurité d'enquêter sur les liens existant entre les ventes, sur le marché international, de diamants produits dans les régions contrôlées par les rebelles et les achats d'armes par ces mêmes forces.

À la suite de l'arrestation de Foday Sankoh, dirigeant du RUF, à Freetown le 17 mai, Amnesty International a lancé un nouvel appel pour que toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des atteintes aux droits humains soient traduites en justice, ajoutant que tout procès devait être conforme aux normes internationales relatives à l'équité et ne pas aboutir à des condamnations à mort.

Des délégués d'Amnesty International se sont rendus en Sierra Leone en mars et en mai. Ils ont effectué des recherches sur les atteintes aux droits humains qui se poursuivent et ont rencontré un grand nombre de responsables du gouvernement et des Nations unies, ainsi que des représentants d'ONG.

TOGO

Les personnes dénonçant publiquement les atteintes aux droits humains ont continué d'être systématiquement réduites au silence. En avril, Hippolyte Agboh, directeur de l'hebdomadaire togolais indépendant *L'Exilé*, a été incarcéré et Lucien Messan, directeur de l'hebdomadaire *Le Combat du Peuple*, a été contraint d'entrer dans la clandestinité pour échapper à une arrestation. D'autres journalistes, dont Roland Kpagli Comlan, directeur de *L'Aurore*, et Vigno Koffi Hounkanly, directeur de l'hebdomadaire *Le Crocodile*, se sont cachés en raison de leur crainte, fondée, d'être persécutés. Koumoyi

Kpelafia et Hanif Tchadjobo, deux dirigeants du Conseil des étudiants de l'université du Bénin (CEUB), ont été arrêtés arbitrairement les 3 et 10 avril 2000 respectivement. Ils ont été placés en détention dans la prison civile de Lomé sur la base d'accusations pénales ; Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion. Les autres dirigeants du CEUB se cachent ou ont quitté le pays.

ZIMBABWE

La situation en matière de droits humains s'est rapidement dégradée après l'échec infligé par référendum, les 12 et 13 février, à une nouvelle constitution qui avait reçu l'aval du gouvernement. À partir du mois de mars, les régions rurales en particulier ont été le théâtre d'une escalade des violences à caractère politique. Ces violences étaient le fait de « *vétérans de guerre* », d'autres partisans du parti au pouvoir, le *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), et de jeunes sans travail payés par celui-ci. Elles ont débuté dans des exploitations agricoles, où des fermiers et des ouvriers ont été attaqués, harcelés et, dans certains cas, assassinés. Malgré des décisions de justice aux termes desquelles ces « *invasions de fermes* » étaient déclarées illégales, les violences se sont poursuivies avec le soutien non dissimulé de certaines hauts représentants du gouvernement. Elles se sont ensuite abattues sur des défenseurs des droits humains, des militants de partis d'opposition, des journalistes, des militants chargés de l'éducation au droit de vote ainsi que sur d'autres personnes qui semblaient avoir été prises pour cibles en raison de leur soutien, réel ou présumé tel, à des partis d'opposition, en particulier au *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique). La police n'est pas intervenue pour empêcher les violences ou protéger les victimes. Début juin, une trentaine de personnes, essentiellement des sympathisants de partis d'opposition, avaient été tuées dans des épisodes de violence à caractère politique. Une atmosphère généralisée de peur et d'intimidation s'est installée, qui a entravé l'exercice du droit à la liberté de réunion, d'association, de mouvement et d'expression, et jeté un doute sérieux sur la tenue d'élections législatives libres et équitables prévues les 24 et 25 juin.

AMÉRIQUE

Principaux événements survenus entre janvier et mai 2000

ARGENTINE

Au cours des manifestations qui ont eu lieu à Buenos Aires le 19 avril et dans la province de Salta le 12 mai, la police a fait un usage excessif de la force ; plusieurs dizaines de personnes ont été frappées, blessées par des balles en caoutchouc ou victimes des effets

du gaz lacrymogène. Une personne au moins a été grièvement blessée par balle. Amnesty International a maintes fois demandé que toute enquête ouverte sur ce type d'affaire soit menée à bien de manière exhaustive et indépendante, et qu'elle détermine si les responsables de l'application des lois ont respecté les normes internationales en la matière.

Des personnes qui cherchaient à obtenir des informations sur les enfants « disparus » durant le gouvernement militaire ont été la cible de menaces. Parmi elles figuraient la juge menant les investigations et plusieurs de ses collaborateurs.

BAHAMAS

David Mitchell a été exécuté le 6 janvier. John Higgs, qui se trouvait dans le quartier des condamnés à mort, s'est suicidé la veille du jour où il devait être pendu. Des réfugiés haïtiens ont continué d'être renvoyés dans leur pays sans qu'il ait été dûment vérifié qu'ils ne risquaient pas d'y être victimes de violations de leurs droits humains.

BOLIVIE

Après plusieurs manifestations dans différentes villes, le gouvernement a décrété l'état de siège, au cours duquel les forces de sécurité auraient commis des violations des droits humains : selon les informations reçues, des syndicalistes ont été soumis à des mesures de relégation (exil intérieur) ; quatre mineurs ont été détenus illégalement et trois d'entre eux ont été torturés ; des dirigeants syndicaux et communautaires ainsi que leurs familles ont été harcelés par la police. Cinq personnes ont été tuées et au moins 40 blessées durant de violents affrontements à Cochabamba et La Paz. Des journalistes qui rendaient compte de ces événements ont reçu des menaces de mort. Après la levée de l'état de siège, le 20 avril, les autorités ont annoncé que des enquêtes seraient ouvertes sur les allégations d'atteintes aux droits humains. Amnesty International suit de près le progrès de ces investigations.

CHILI

Le 2 mars 2000, Augusto Pinochet est rentré au Chili après que le ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, eut décidé de mettre un terme à la procédure d'extradition vers l'Espagne dont il faisait l'objet, en invoquant son état de santé. Le jour de son retour, sept avocats défenseurs des droits humains ont déposé une requête devant une juridiction civile afin d'entamer une procédure visant à lever l'immunité dont bénéficie Augusto Pinochet en tant que sénateur à vie. Les audiences concernant la question de l'immunité se sont déroulées devant la Cour d'appel de Santiago en avril. Une décision est attendue entre le 24 mai et la première semaine de juin.

Le président Ricardo Lagos, qui a pris ses fonctions en mars 2000, a déclaré à plusieurs reprises que l'indépendance de l'appareil judiciaire serait garantie pendant son mandat.

COLOMBIE

La crise que connaît le pays en matière de droits humains s'est aggravée : les déplacements forcés de population se sont multipliés et les atteintes aux droits humains commises par des organisations paramilitaires soutenues par l'armée et par des groupes d'opposition armés se sont poursuivies dans un climat d'impunité. Le meurtre du militant Ramiro Zapata en mai, commis apparemment par des paramilitaires, témoigne du fait

que les défenseurs des droits humains sont toujours en danger. Le gouvernement colombien n'appliquait toujours pas les recommandations des Nations unies visant à améliorer la situation des droits humains, qui comprennent notamment des mesures décisives destinées à mettre fin à l'impunité, à démanteler les groupes paramilitaires et à garantir la sécurité des défenseurs des droits humains.

CUBA

Les prisonniers d'opinion Felix A. Bonne Carcasés et Marta Roque, qui purgeaient une peine d'emprisonnement pour « *sédition* », ont été remis en liberté au mois de mai.

ÉQUATEUR

En janvier, le président Jamil Mahuad Witt a été destitué et un triumvirat s'est installé au pouvoir à la suite d'une vague de manifestations lancées par des groupes indigènes, des organisations populaires et des syndicats. La junte a été dissoute au bout de quelques heures et le vice-président, Gustavo Noboa, a assumé les fonctions de chef de l'État. À la suite de ces événements, plus de 200 militaires attendent aujourd'hui d'être jugés par des tribunaux militaires. Ils sont accusés, entre autres, d'atteinte à la sécurité nationale, de rébellion et d'insubordination. À la mi-mai, le Congrès n'avait pas encore délibéré sur un projet de loi présidentiel prévoyant d'amnistier l'ensemble des militaires. Quatre civils (deux anciens membres de la junte et deux anciens membres du Congrès) ainsi que trois policiers ont été inculpés respectivement par des tribunaux civils et de police pour avoir soutenu la rébellion.

ÉTATS-UNIS

En violation du droit international, trois détenus ont été exécutés en janvier 2000 pour des crimes qu'ils avaient commis avant l'âge de dix-huit ans. Il s'agit des seules exécutions de mineurs délinquants ayant été recensées jusqu'à présent dans le monde au XXI^e siècle. Gary Graham, un autre mineur condamné à mort, doit être exécuté le 22 juin au Texas pour un meurtre commis à l'âge de dix-sept ans.

En mai, le Comité des Nations unies contre la torture a examiné le premier rapport périodique présenté par les États-Unis conformément à la Convention contre la torture. Il a souligné ses préoccupations sur un certain nombre de questions, notamment la torture et les mauvais traitements infligés par la police et les gardiens de prison ; les violences sexuelles exercées par les membres du personnel pénitentiaire à l'encontre de détenues ; la pratique consistant à enchaîner les prisonniers ; et le « *régime extrêmement rude* » appliqué dans les prisons de haute sécurité. Dans ses recommandations, le Comité a notamment appelé le gouvernement américain à lever les réserves qu'il a émises à propos de certaines dispositions de la Convention, qui ont pour effet de limiter sa portée aux États-Unis ; à interdire l'utilisation de ceintures électrifiées et de chaises d'immobilisation ; et à ne plus incarcérer les mineurs avec les adultes.

GUATÉMALA

Des initiatives sans précédent viennent enfin d'être prises par les instances internationales et les tribunaux guatémaltèques pour s'attaquer à l'impunité qui protège les auteurs de violations massives des droits humains perpétrées dans le passé. En mars, l'Audience nationale (la plus haute instance pénale espagnole) a décidé de donner suite à la plainte déposée par Rigoberta Menchú, lauréate du prix Nobel de la paix, contre de hauts responsables du Guatemala pour des crimes définis par le droit international,

notamment le crime de génocide. À la suite de cette plainte, Rigoberta Menchú a été inculpée de trahison. En mai, des membres de communautés indigènes ayant été victimes de violations massives de leurs droits humains sous le gouvernement de Fernando Romeo Lucas García (1978-1982) ont porté plainte devant les tribunaux guatémaltèques contre l'ancien président et d'autres responsables de l'exécutif. La plainte a été déposée lors d'une conférence sur l'impunité soutenue notamment par Amnesty International.

HAÏTI

Les violences se sont intensifiées à l'approche des élections, prévues le 21 mai. Au cours des dernières semaines, un candidat aux élections a été enlevé et séquestré pendant douze jours, un responsable de parti politique a été assassiné le 25 avril et les funérailles d'un journaliste très connu en Haïti, tué le 3 avril, ont été suivies de graves troubles. En mars, au moins six personnes auraient été tuées lors de violences provoquées par des manifestations populaires.

PÉROU

Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 9 avril et de multiples accusations de fraude ont été lancées contre le président Alberto Fujimori et son gouvernement. Aucun des candidats n'ayant remporté la majorité absolue, un second tour doit opposer le président Fujimori à Alejandro Toledo le 28 mai. Au cours du processus électoral, Amnesty International a reçu des informations faisant état de mesures d'intimidation et de harcèlement contre des responsables de l'opposition et des journalistes.

URUGUAY

Le président Jorge Batlle, qui a pris ses fonctions en mars, s'est engagé à élucider le sort des personnes « disparues » sous les gouvernements militaires entre 1973 et 1985. Dans les semaines qui ont suivi l'arrivée au pouvoir de Jorge Batlle, le poète argentin Juan Gelman a pu rencontrer sa petite-fille, née en 1976 et « disparue » la même année avec sa mère, détenue en Uruguay. En mai, Amnesty International a salué ces premières mesures et exhorté le président Batlle à veiller à ce que le sort de toutes les victimes soit établi, que les responsables présumés soient traduits en justice, et que les victimes et leur famille reçoivent une indemnisation.

ASIE/PACIFIQUE

Principaux événements survenus entre janvier et mai 2000

AUSTRALIE

Le gouvernement australien a annoncé en mars qu'il allait reconsidérer sa participation à plusieurs comités des Nations unies. Cette initiative reflète la position politique de

l'Australie qui refuse de s'attaquer aux questions relatives aux droits humains sur son territoire en veillant au respect des normes internationales.

BHOUTAN/NÉPAL

La Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, a annoncé en mai que les gouvernements du Bhoutan et du Népal s'étaient mis d'accord pour entamer un processus de vérification devant aboutir au rapatriement de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés bhoutanais qui vivent dans des camps de réfugiés dans l'est du Népal depuis presque dix ans.

CHINE

Les membres du Fa Lung Gong ont continué à manifester pacifiquement contre l'interdiction de leur mouvement. Plusieurs centaines d'entre eux ont été arrêtés depuis le mois de janvier à la suite de marches silencieuses et de manifestations sur la place Tiananmen. Les interpellations et les procès de personnes militant pour la démocratie et les droits des travailleurs se sont également poursuivis ; au moins quatre membres du Parti démocratique de Chine ont été condamnés pour « *subversion* » à des peines allant jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Bien que la situation des droits humains se soit détériorée, la Chine a échappé une nouvelle fois au blâme de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, en avril, en paralysant la discussion d'une résolution soutenue par les États-Unis qui critiquait le bilan chinois en matière de droits humains. Le mois suivant, le Comité des Nations unies contre la torture a fait à la Chine des recommandations dont on ne peut que se réjouir. Cependant, il ne s'est pas penché sur la pratique généralisée de la torture lors de la détention au secret ou de la détention secrète, ni sur les actes de torture en garde à vue se soldant par la mort du détenu.

INDONÉSIE

En Aceh, les militants des droits humains ont été de plus en plus souvent la cible d'attaques, qui les ont empêchés d'effectuer leur travail et ont conduit certains d'entre eux à se réfugier dans la clandestinité. En raison de leur action en faveur des droits humains, ils ont été victimes de « disparition », de détention arbitraire, de harcèlement et d'intimidation.

En mai, le gouvernement indonésien a signé un accord avec le *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre), qui pourrait ouvrir la voie à des négociations de paix et à la fin de la violence. Dans une affaire décisive, 23 soldats et un civil ont été impliqués dans l'homicide d'un religieux musulman et de 56 de ses fidèles. Il s'agit du premier d'une série de cinq cas portant sur des violations perpétrées par l'armée. Malgré ces efforts en faveur d'une plus grande justice, les militaires de haut rang qui ont ordonné ces homicides n'ont pas eu à répondre de leurs actes devant un tribunal.

Malgré la recommandation émise par les Nations unies, qui préconisaient la création d'un tribunal international chargé de juger les responsables de la crise des droits humains ayant touché le Timor oriental l'an passé, l'Indonésie poursuivait ses propres investigations, en dépit de la faiblesse et de la corruption qui caractérisaient son appareil judiciaire. Les réfugiés est-timorais continuaient d'être exposés à des actes de

harcèlement et d'intimidation de la part des milices dans les camps du Timor occidental, ce qui réduisait les chances d'un retour volontaire.

MALAISIE

Le gouvernement malaisien a continué de recourir à des lois restreignant les libertés fondamentales – de manière ciblée et sur la base de considérations politiques – afin d'inculper des journalistes, des éditeurs et des personnalités de l'opposition, notamment Karpal Singh, avocat de l'ancien Vice-Premier ministre Anwar Ibrahim.

En mars, l'ancien inspecteur général de la police, Abdul Rahim Noor, a été reconnu coupable de coups et blessures sur la personne d'Anwar Ibrahim pendant sa garde à vue en 1998. Condamné à une peine de deux mois d'emprisonnement, Abdul Rahim Noor a toutefois été libéré sous caution en attendant que son appel soit examiné. Amnesty International a de nouveau exprimé sa préoccupation devant le fait que de très nombreux autres cas de brutalités attribuées à la police malaisienne n'ont pas donné lieu à des enquêtes ou à la comparution en justice des responsables.

Des manifestants pacifiques, qui protestaient contre l'incarcération d'Anwar Ibrahim et appelaient à des réformes politiques, ont continué d'être violemment agressés par des policiers, à la fois lors de leur arrestation et dans les cellules des postes de police.

MYANMAR

Le gouvernement militaire a accentué sa campagne de répression contre la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie). De très nombreux membres de ce mouvement ont été arrêtés, apparemment pour prévenir toute intensification de l'activité politique à l'approche du dixième anniversaire de la victoire remportée par la NLD lors des élections du 27 mai 1990.

PAKISTAN

En avril 2000, l'ancien Premier ministre Nawaz Sharif a été condamné à la réclusion à perpétuité pour détournement d'aéronef. Ses six coaccusés ont été acquittés ; ils sont néanmoins restés en détention, quatre d'entre eux sous l'inculpation de corruption et les deux autres en vertu d'une ordonnance de détention d'un mois prise en vertu de l'Ordonnance de 1960 sur le maintien de l'ordre public. Nawaz Sharif a interjeté appel de sa condamnation et de sa peine.

Lors d'une Conférence sur les droits fondamentaux et la dignité de la personne humaine qui s'est tenue à Islamabad fin avril, le nouveau gouvernement a présenté sa politique en la matière. Il a annoncé des réformes au sein de la police et de l'administration pénitentiaire ; la fin du servage ; la création d'une commission des droits humains et d'une commission des femmes ; des changements de procédure dans l'application de la Loi relative au blasphème afin d'empêcher tout abus ; le gouvernement a par ailleurs donné l'assurance que les meurtres pour des questions d'honneur seraient traités comme des affaires de meurtre dans le système de justice pénale. En mai, les changements de procédure concernant l'enregistrement des accusations de blasphème ont été retirés à la suite des protestations de groupes islamistes.

PHILIPPINES

Le conflit armé s'est intensifié à Mindanao, dans le sud du pays. En mars, *Abu Sayyaf*, l'un des groupes armés séparatistes islamiques qui opèrent dans la région, a pris en otage un groupe de 50 Philippins (des écoliers, des enseignants et un prêtre) sur l'île de Basilan. Plus de 20 otages ont été libérés, mais 27 ont été détenus jusqu'en mai, lorsque l'armée a donné l'assaut au campement d'*Abu Sayyaf* et secouru 15 personnes. Six otages, dont le prêtre, ont été tués par le groupe séparatiste à l'approche de l'armée et l'on reste sans nouvelles de neuf autres.

En avril, une autre faction d'*Abu Sayyaf* a pris en otages 21 personnes (des touristes et des travailleurs étrangers) sur l'île touristique malaisienne de Sipadan. Ils ont été conduits par bateau sur l'île philippine de Jolo. Amnesty International a exhorté *Abu Sayyaf* à libérer tous les otages.

Pendant ce temps, le conflit armé qui oppose les forces gouvernementales au *Moro Islamic Liberation Front* (MILF, Front de libération islamique Moro) dans le centre de Mindanao s'est intensifié. Fin avril, le MILF a annoncé son retrait des négociations de paix. On estime à plus de 200 000 le nombre de civils déplacés sur le territoire depuis le regain des hostilités en mars.

En avril, le président Joseph Estrada a annoncé une mesure positive, à savoir que les exécutions étaient suspendues jusqu'à la fin de l'année. Amnesty International a fait part de son espoir de voir ce moratoire inciter le Congrès à abolir la peine de mort dans la législation.

SALOMON (ILES)

Les violences ethniques se sont exacerbées entre les militants locaux de l'île principale, Guadalcanal, et les colons de la province voisine, Malaita : des informations ont fait état de plus de 50 morts au cours des douze derniers mois. En mai, deux décapitations ont été signalées à Honiara. Elles semblaient constituer des actes de représailles imputés à l'*Isatambu Freedom Movement* (Mouvement de libération Isatambu), un groupe armé, et à la *Malaita Eagle Force* (Force de l'aigle de Malaita), un groupe paramilitaire non autorisé qui est soutenu par des éléments de la police.

Toujours en mai, lors des pourparlers de paix, toutes les parties au conflit se sont mises d'accord pour que le désarmement sans condition de tous les groupes militants soit la condition préalable à la paix et au traitement des demandes d'indemnisation par le gouvernement.

VIÊT-NAM

Au moins deux prisonniers d'opinion ont été libérés à la faveur d'une vaste amnistie à la fin du mois d'avril. Le pays a continué de prononcer des condamnations à mort et de procéder à des exécutions, même si le champ d'application de la peine capitale a récemment été restreint.

EUROPE

Principaux événements survenus entre janvier et mai 2000

ESPAGNE

La fin de la trêve illimitée décidée par *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA), que le groupe armé basque avait annoncée dès novembre 1999, a été confirmée de façon sanglante par le meurtre, en janvier, d'un officier de l'armée, Pedro Antonio Blanco Garcia. Trois autres meurtres ont eu lieu par la suite, dont celui de José Luis López de Lacalle, journaliste, pacifiste et ancien prisonnier politique sous le régime du général Franco, tandis que l'ETA menait une campagne de plus en plus vigoureuse contre les journalistes. Amnesty International a condamné à plusieurs reprises et sans réserves les atteintes aux droits humains commises par le groupe armé. En avril, l'Audience nationale, la plus haute instance pénale espagnole, a condamné Enrique Rodriguez Galindo, ancien général de la Garde civile, et Julen Elgorriaga, ancien gouverneur civil du Guipúzcoa, à soixante et onze ans d'emprisonnement chacun pour l'enlèvement et le meurtre de deux membres de l'ETA, José Antonio Lasa et José Ignacio Zabala en 1983. Trois autres accusés ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de soixante-sept ans à soixante-neuf ans.

ITALIE

En avril 2000, les premières condamnations ont été prononcées dans le cadre d'une procédure ouverte à la suite de faits survenus en 1993 et 1994 : des militaires italiens qui participaient à une opération multinationale de maintien de la paix pendant cette période auraient torturé, maltraité et exécuté illégalement des Somaliens. Un ancien parachutiste a été condamné à une peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir abusé de son autorité ; il est passible d'une amende de 30 millions de liras (environ 15 495 euros) qu'il devrait verser à la victime, un Somalien qui avait été photographié pendant que des soldats lui fixaient des électrodes sur le corps. Un autre accusé s'est vu infliger une peine plus légère après négociation avec le tribunal.

KIRGHIZISTAN

En mars, le Département d'État américain s'est interrogé sur le respect de la démocratie au Kirghizistan après que les agents de la force publique eurent, semble-t-il, fait un usage excessif de la force pour disperser des manifestants qui protestaient pacifiquement contre des irrégularités qui auraient entaché les élections législatives de février et mars. Les élections ont fait l'objet de critiques sévères de la part de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Motivée, semble-t-il, par des considérations politiques, l'arrestation de Felix Koulov, président du parti d'opposition *Ar Namys* et ancien ministre de la Sécurité nationale, a provoqué de nouvelles manifestations et des affrontements avec les forces de l'ordre.

OUZBEKISTAN

Six hommes condamnés à mort pour leur participation aux attentats à l'explosif commis à Tachkent en février 1999 ont été exécutés en janvier 2000. En revanche, les sentences capitales rendues contre deux jeunes musiciens, Arsen Aroutiounian et Danis Sirajev, ont été commuées en une peine de quinze ans d'emprisonnement. Au mois de mai, le Comité des Nations unies contre la torture, après avoir examiné le troisième rapport périodique du Portugal, a exprimé sa préoccupation face aux informations qui continuaient à faire état d'un certain nombre de cas où des personnes seraient mortes ou auraient été victimes de mauvais traitements lors de contacts avec la police. La réalité de ce problème a été mise en évidence par la mort de deux hommes, Álvaro Rosa Cardoso et Paulo Silva, qui seraient décédés après avoir été passés à tabac par des policiers. La décision prise par un juge d'arrêter deux policiers à la suite de la mort de Cardoso, qui était un Rom, a suscité dans tout le Portugal des manifestations de rue bruyantes de la part des policiers. Amnesty International s'est inquiétée d'informations selon lesquelles certains membres de la police auraient adressé au magistrat des menaces de mort.

SUISSE

L'appel interjeté par Fulgence Niyonteze après sa condamnation pour crimes de guerre a été examiné au mois de mai. Niyonteze, ancien bourgmestre (maire) au Rwanda, avait été condamné à une peine d'emprisonnement à vie en 1999, après qu'un tribunal militaire siégeant à Lausanne l'eut reconnu coupable notamment d'« assassinat », d'« instigation à l'assassinat » et de crimes de guerre commis lors du génocide de 1994 au Rwanda.

TADJIKISTAN

Dilfouza Noumonova, âgée de vingt et un ans, a été condamnée à mort le 18 janvier ; la même peine a été prononcée à l'encontre de Khakimbek Khomidov, vingt-deux ans, le 30 mars. Dilfouza Noumonova a affirmé que les « aveux » par lesquels elle se reconnaissait coupable de meurtre lui avaient été extorqués par la force. Elle a également indiqué qu'elle avait été contrainte de subir un avortement au cours de sa détention. Selon la loi tadjike, les femmes enceintes ne peuvent pas être exécutées.

TCHÉTCHÉNIE

À l'issue d'une mission effectuée en mars, l'Organisation a recensé différentes méthodes de torture utilisées dans les « camps de tri » au cours du conflit : viol de détenus des deux sexes, parmi lesquels figuraient des enfants ; utilisation de décharges électriques et de gaz lacrymogène ; passage à tabac au moyen de marteaux et de gourdins. Citons, parmi d'autres méthodes employées, la pratique consistant à limer les dents de détenus, ou celle consistant à leur assener des coups sur les deux oreilles en même temps afin de provoquer une perforation des tympans.

En avril, Amnesty International a demandé la création par les Nations unies d'une commission d'enquête internationale qui disposerait des ressources indispensables et fournirait les garanties nécessaires pour recueillir des éléments de preuve de manière systématique, indépendante et transparente.

TURKMENISTAN

Le 25 février, Nourberdi Nourmamedov, coprésident du mouvement d'opposition *Agzybirlik* (Unité), a été arrêté et condamné à cinq années d'emprisonnement ; Amnesty International pense que son seul crime est d'avoir critiqué de façon pacifique le chef de l'État.

TURQUIE

Le gouvernement de coalition turc a décidé, le 12 janvier 2000, d'accéder à la demande de la Cour européenne des droits de l'homme de ne pas transmettre le dossier d'Abdullah Öcalan – actuellement entre les mains du Premier ministre – à la Grande Assemblée nationale et à sa Commission des lois pour qu'une décision finale soit prise au sujet de l'exécution de ce condamné. Le gouvernement turc a annoncé que cette mesure serait réexaminée si le *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) se livrait à de nouvelles violences. La condamnation à mort d'Abdullah Öcalan avait été confirmée par la Cour d'appel le 25 novembre.

Le 28 mars, Akin Birdal, ancien président de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) a été de nouveau emprisonné malgré un rapport médical indiquant que les séquelles de ses blessures pouvaient lui être fatales. Amnesty International l'a, une nouvelle fois, adopté en tant que prisonnier d'opinion, incarcéré pour avoir exprimé ses idées de façon pacifique, et a fait campagne en faveur de sa libération immédiate et inconditionnelle. Après être restée fermée pendant presque trois ans, la section de Diyarbakir de l'IHD a finalement pu rouvrir ses portes le 19 avril. Vingt-trois jours plus tard, la section a été de nouveau fermée pour trois mois.

Les 19 et 20 février, les maires de trois villes kurdes ont été enlevés en plein jour et placés en détention au siège de la gendarmerie de Diyarbakir où ils ont été torturés ou maltraités. Ils ont été libérés le 28 février et attendaient d'être jugés pour soutien au PKK.

Le 17 janvier, les forces de sécurité turques ont déclenché contre l'organisation islamiste extrémiste *Hezbollah* (Parti de Dieu) une opération au cours de laquelle elles ont arrêté des centaines de membres présumés de ce groupe. Par la suite, des exhumations ont permis de découvrir une soixantaine de corps qui seraient ceux de personnes enlevées et tuées par le *Hezbollah*. Amnesty International a demandé qu'une enquête approfondie soit menée au sujet de ces homicides. Selon certaines informations, le *Hezbollah* aurait agi en collusion avec certains éléments des forces de sécurité turques afin de s'opposer au PKK. L'Organisation s'est inquiétée de ce que certaines des personnes arrêtées lors de l'opération contre le *Hezbollah* ont été maintenues en détention illégale pendant une longue période au cours de laquelle elles couraient le risque d'être victimes de torture et de mauvais traitements.

AFRIQUE DU NORD / MOYEN ORIENT

Principaux événements survenus entre janvier et mai 2000

ALGÉRIE

En mai, Amnesty International et d'autres organisations internationales de défense des droits humains ont été autorisées à se rendre en Algérie après une interdiction de quatre ans. L'amnistie accordée à l'issue d'un accord secret par le président Abdelaziz Bouteflika à un nombre indéterminé de membres de l'Armée islamique du salut et d'autres groupes laissait craindre que des individus coupables de meurtre, de viol et d'autres crimes graves puissent bénéficier de l'impunité. En mai, Amnesty International a déclaré que la paix ne pouvait être atteinte aux dépens de la vérité et de la justice, grâce à l'impunité. L'Organisation a reconnu que la situation des droits humains s'était améliorée. Elle a demandé aux autorités algériennes de prendre des mesures rapides et efficaces pour que des enquêtes soient menées et que soient traduits en justice tous les responsables d'atteintes aux droits de l'être humain.

ARABIE SAOUDITE

Le 28 mars 2000, Amnesty International a lancé une campagne mondiale contre les violations des droits humains en Arabie saoudite. La situation des droits humains dans ce pays a, depuis lors, enregistré deux événements marquants.

Lors de la session de mars-avril de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le gouvernement saoudien a fait part de son engagement en faveur « *de la protection et de la promotion des droits de l'homme au moyen de mesures soigneusement étudiées dans le cadre d'une stratégie d'ensemble des droits de l'homme* » (traduction non officielle). Le prince Turki bin Muhammad bin Saud al Kabeer, vice-ministre des Affaires étrangères, a fait connaître à la Commission les mesures prises par le gouvernement pour faire avancer sa stratégie en matière de droits humains, dont une invitation à se rendre en Arabie saoudite adressée au rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats. Parmi ces mesures figurent le projet d'introduire une nouvelle législation visant à réglementer la profession d'avocat et la profession juridique en général, ainsi que la création d'organismes gouvernementaux et nationaux de protection et de promotion des droits humains. Le statut et le calendrier de mise en œuvre de ces projets n'ont pas été annoncés.

Les médias saoudiens, tant nationaux qu'internationaux, ont pris part à un débat sans précédent, et très encourageant, sur la question des droits humains. Le débat a connu une certaine ampleur puisque les médias ont à la fois lancé des attaques virulentes contre Amnesty International et engagé des discussions constructives sur la protection et la promotion des droits humains en Arabie saoudite.

AUTORITÉ PALESTINIENNE

En mai, la Cour de sûreté de l'État a condamné Usama Hamad à trois ans d'emprisonnement (peine qu'il avait déjà purgée) et déclaré Karima Hamad non coupable. Tous deux avaient été accusés d'avoir causé involontairement la mort de Yahya Ayyash, un membre du *Hamas*, en janvier 1996, avec un téléphone portable piégé par les services de sécurité israéliens. Ils ont tous deux été remis en liberté, en mars et avril respectivement.

EGYPTE

Le 13 février, le parquet a annoncé le renvoi de l'affaire Hafez Abou Saada, secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits humains, devant la haute cour de sûreté de l'État (instaurée par une législation d'exception), en application d'un décret militaire qui prévoit une peine minimale de sept années d'emprisonnement. Hafez Abou Saada, qui était à l'étranger lorsque le renvoi a été rendu public, a reçu par la suite l'assurance des autorités qu'il ne serait pas poursuivi. Il est rentré en Égypte le 10 mars.

En mars, des représentants d'Amnesty International ont assisté à des audiences du procès de 20 membres présumés des Frères musulmans devant la Haute Cour militaire. Amnesty International estime que ces 20 hommes, dont la majorité occupent des postes clés dans des organismes professionnels, sont des prisonniers d'opinion. L'Organisation demande leur libération immédiate et sans condition. Le verdict est prévu pour le mois de juin.

IRAN

Les élections au *Majlis* (Parlement iranien) ont pris fin en avril, les candidats réformateurs ayant emporté la majorité des sièges.

En février, l'ancien chef des forces de l'ordre à Téhéran et 19 policiers sont passés en jugement, accusés de mauvais traitements envers des étudiants lors des descentes effectuées sur les résidences universitaires en juillet 1999. Les condamnations à mort qui avaient frappé quatre étudiants à la suite des manifestations de juillet 1999 ont été annulées et remplacées par des peines d'emprisonnement.

Le procès de 13 juifs iraniens accusés d'« *espionnage au profit d'Israël* » a commencé le 2 mai. Amnesty International, qui s'est déclarée préoccupée par ce procès, a demandé qu'il soit public et fait remarquer que les procès instruits par les tribunaux révolutionnaires, les tribunaux spéciaux pour la presse et le Tribunal spécial pour le clergé ne respectent jamais les normes minimales internationales relatives à l'équité des procès.

Après la fermeture de 17 journaux, un grand nombre de journalistes, d'éditeurs et d'intellectuels ont été interrogés, dont cinq au moins ont été arrêtés, parmi lesquels le journaliste Akbar Ganji et l'avocate et militante des droits humains Mehrangiz Kar.

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS

En avril, Israël a libéré Ghassan al Dirani, ressortissant libanais, pour des motifs humanitaires. Dans une décision sans doute sans précédent, la Cour suprême avait exprimé en 1997 un avis favorable à la détention des otages dont il faisait partie, décision

qu'elle a renversée en avril pour déclarer illégal le maintien d'otages en détention. Treize ressortissants libanais maintenus en détention administrative ont par conséquent été libérés et transférés au Liban plus tard dans le mois. Deux autres, cheikh Abd al Karim Obeid et Mustafa al Dirani, restent cependant détenus. Amnesty International continue de penser que ces deux hommes sont des otages et demande leur libération immédiate.

JORDANIE

Des arrestations de membres de groupes islamistes sont intervenues pendant le premier trimestre ; parmi ces personnes se trouvaient des prisonniers d'opinion. Nombre d'entre elles ont été libérées après avoir passé jusqu'à 35 jours en détention au secret. D'autres ont été déférées à la justice et inculpées de distribution de tracts et de complot en vue de commettre des actes de terrorisme.

KOWEÏT

Le Parlement ayant décidé en novembre 1999 de rejeter le décret promulgué par l'émir accordant le droit de vote aux femmes, un groupe de femmes a contesté la constitutionnalité de la loi électorale interdisant aux femmes de voter.

En mars, la cour d'appel en matière de délits a retenu le chef d'atteinte à la morale publique contre l'écrivain Laila al Othman, pour son livre intitulé *L'Immigrant*, ramenant la peine de deux mois d'emprisonnement prononcée en février à une peine d'amende. Son éditeur, Yahya Rubayan, a été condamné à une amende pour le même chef d'atteinte à la morale publique. La poétesse Alia Shuaib a été relaxée de toutes les accusations de fond, sauf de celles liées à des infractions au code de la presse.

Ala Hussein, chef d'État pendant une semaine lors de l'occupation du Koweït par l'Irak en 1991, a été condamné à mort pour trahison par le tribunal de première instance. Il avait été condamné à mort par contumace après le retrait des forces irakiennes, mais était rentré de son plein gré en janvier, quittant la Norvège pour être jugé au Koweït. L'affaire est actuellement en appel.

LIBAN

En janvier, le gouvernement libanais a instauré une commission d'enquête sur les « disparitions » intervenues pendant la guerre, entre 1975 et 1991. Initialement prévue pour durer trois mois, la Commission travaillera pendant six mois. En février, le Conseil des ministres a autorisé Amnesty International à ouvrir à Beyrouth un bureau pour le Moyen-Orient.

Jusqu'au mois de mai, des civils libanais ont continué d'être tués, illégalement, lors d'attaques délibérées et aveugles lancées par Israël. Le *Hezbollah* quant à lui visait la population civile du nord d'Israël. Devant le retrait unilatéral d'Israël, Amnesty International a adressé à toutes les parties au conflit un programme en 13 points pour le respect des normes internationales relatives aux droits humains. Lors du retrait des troupes israéliennes du Liban, sept civils ont été tués par les tirs des Forces de défense d'Israël ou de l'Armée du Liban-Sud (ALS). Les portes du centre de détention de Kham ont été ouvertes par une centaine de villageois et tous les détenus ont été libérés. Au moins 2 000 membres de l'ALS et leurs familles ont cherché refuge en Israël. Environ 1 500 soldats de l'ALS se sont rendus à l'armée libanaise.

Des étudiants qui manifestaient contre la présence syrienne au Liban ont été roués de coups par la police et présentés devant un tribunal militaire dont les procédures sont sommaires et où les droits de la défense ne sont pas respectés.

LIBYE

Le 1^{er} mars, le Congrès général du peuple a nommé un nouveau gouvernement.

Plusieurs opposants libyens renvoyés séparément contre leur gré en Libye depuis le début de l'année auraient été arrêtés à leur arrivée sur le territoire. On ne sait rien de leur sort.

Le 3 mai, le procès de deux Libyens accusés de l'attentat à l'explosif qui avait détruit un avion au-dessus de Lockerbie (Écosse) en 1988 s'est ouvert devant un tribunal écossais siégeant aux Pays-Bas.

MAROC

Assigné à résidence par une mesure administrative appliquée pour la dixième année consécutive, le chef spirituel de l'organisation islamiste interdite *Al Adl wal Ihsan* (Justice et bienfaisance), Abdessalam Yassine, a été libéré en mai. Pendant toute sa détention, Abdessalam Yassine n'a jamais été inculpé ni n'a pu contester son assignation à résidence devant un tribunal. Amnesty International considérait cet homme comme un prisonnier d'opinion.

TUNISIE

Les défenseurs des droits humains ont fait l'objet de nouvelles attaques et été soumis à de nouvelles restrictions. En avril, des militants des droits humains, parmi lesquels des hommes âgés et des femmes, ont été agressés et interpellés par les forces de sécurité alors qu'ils protestaient de manière pourtant pacifique contre de telles attaques et restrictions. Toujours en avril, les autorités ont interdit les réunions publiques organisées par des groupes tunisiens de défense des droits humains, ainsi que les réunions publiques organisées par la section tunisienne d'Amnesty International et devant porter sur la situation des droits humains en Arabie saoudite.

SYRIE

Le Premier ministre Mahmoud al Zubbi a été destitué en mars et remplacé par Mohammad Mustapha Miro. Déféré à la justice pour corruption, Mahmoud al Zubbi se serait suicidé le 21 mai 2000.

Sept prisonniers d'opinion ont été libérés, dont cinq avaient été maintenus en détention à l'expiration de leur peine. Parmi eux se trouvaient : Basel Hurani et Isam Dimashqi, emprisonnés pour leurs liens avec le Parti d'action communiste, ainsi que Bassam al Sheikh et Thabit Murad, emprisonnés pour avoir distribué des tracts marquant l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ont également été remis en liberté Abdallah Ahmad Muhammad, un Kurde irakien âgé de soixante et onze ans, et Ali Hussein Muhaimid, ressortissant irakien. Ces deux hommes avaient été arrêtés à l'aéroport de Damas les 31 juillet et 22 août 1999 respectivement.

Abd al Majid Nimer Zaghmout, prisonnier politique palestinien jugé lors d'un procès inéquitable en 1966 et détenu depuis, est mort à l'hôpital militaire Tishrin, à Damas.